

SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 12/02/2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: MASSÉ David, AMIRAULT Gérard, GUÉRIN Isabelle, ALLUIN Jean-Bernard, MAURICE Claudy
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2015/08 Subvention et Plan de financement Aménagement Centre bourg

Dans le cadre du dossier relatif à l'Aménagement Centre Bourg, Monsieur le Maire rappelle que ce projet doit faire l'objet de plusieurs demandes de subvention pour aboutir, notamment auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, de la Communauté de Communes de Sainte-Maure de Touraine et du Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le coût global de ce projet est estimé à 145 000 Euros H.T.
Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- CDDSV3 :	19 000.00 €
- Amendes de police :	15 000.00 €
- STA :	15 000.00 €
- Fonds de concours CCSMT :	15 000.00 €
- Autofinancement communal :	81 000.00 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder aux demandes de subvention
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de solliciter Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président du Conseil Général et de la Communauté de Communes afin d'obtenir les subventions.
AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

2015/09 Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente le dossier du Conseil Général visant à reverser le produit des amendes de police. Cette subvention est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants ayant un projet d'aménagement nouveau lié aux déplacements « doux » (cyclistes ou piétons).

La demande doit respecter plusieurs critères :

- non-cumul avec la DETR,
- montant de l'opération compris entre 1 200 € HT et 100 000 € HT,
- subvention calculée sur un montant maximal de 45 000 € HT,
- dossier à présenter avant le 16 mars 2015.

Le projet « Aménagement Centre Bourg » de la commune de Marcilly-sur-Vienne correspond aux critères présentés.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général afin d'obtenir la subvention.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

2015/10 Subventions et plan de financement Aide au dernier commerce

Monsieur le Maire rappelle qu'à la réunion de conseil du 20 janvier dernier, les membres l'ont autorisé à procéder aux demandes de subvention pour le projet « Aide au dernier commerce ».

Dans le dossier DETR sollicité, des pièces complémentaires sont demandées, notamment une demande préalable et des devis détaillés.

Monsieur le Maire précise qu'une autre demande de subvention peut être demandée à Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à déposer un dossier de demande préalable
- L'autoriser à signer un contrat de maîtrise d'œuvre.
- L'autoriser à procéder à la demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer une demande préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires et à signer auprès du PACT le contrat de maîtrise d'œuvre.

DECIDE de solliciter Monsieur le Député afin d'obtenir la subvention

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

2015/11 Attribution subvention CPIE

Le CPIE Touraine Val de Loire (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire) travaille depuis de nombreuses années à la préservation du patrimoine et de l'Environnement ainsi qu'à la sensibilisation de la population sur le pays du chinonais et sur les différents cantons qui le constituent.

Le CPIE propose depuis de nombreuses années aux écoles du RPI des animations ainsi qu'un accompagnement pédagogique et permet la réalisation pour la commune d'une soirée festive « La route de l'eau ».

Afin de marquer son soutien aux valeurs et aux actions portées par le CPIE, le Maire propose au Conseil municipal d'y adhérer. Le montant de la cotisation s'élève à 30€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE son adhésion au CPIE pour l'année 2015
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2015 :
Compte 6574 Montant : 30.00 €

2015/12 Acquisition foncière

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Centre Bourg », Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acquisition possible d'une parcelle située Rue St Blaise cadastrée Section AB 79. Cette parcelle de 464 m² permettrait la création d'un aménagement urbain constitué de places de parking et d'un espace paysager.

Les propriétaires de la parcelle cadastrée Section AB n°79 acceptent la cession de leur terrain au prix de 20 € le m². Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AB 79 au prix proposé de 20 € le m².
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition et tout document nécessaire à cette affaire.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2015.

2015/13 Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition pour 2015 dressé par les services fiscaux.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition : hausse de 0.9 % pour 2015 et des taux proposés,
Après avoir calculé le produit attendu pour l'année 2015,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti, non bâti) de 0.5 % pour l'année 2015 :

• Taxe d'Habitation	11.57 %	Produit = 56 333 €
• Taxe Foncière (bâti)	15.47 %	Produit = 46 460 €
• Taxe Foncière (non bâti)	35.30 %	Produit = 18 330 €

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **121 123 Euros**.

Informations

Conseil Municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 24 mars 2015

Elections Départementales du 22 mars 2015

Permanence des assesseurs :

- 8 h – 10 h 30 : Thierry BRUNET – Caroline ANTOINE – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
- 10 h 30 -13 h : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – Philippe DOREAU – Jean-Paul MASSÉ-DURAND
- 13 h – 15 h 30 : Benoît VANDENDORPE – Brigitte GRENAT – Jean-Bernard ALLUIN
- 15 h 30 – 18 h : Guy MONTIER – Maud BERTIN – Gérard AMIRAULT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire¹
Thierry BRUNET

1 Le présent extrait du registre, sans la page 5/5 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 19 FEVRIER 2015 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2015/08. Subvention et plan de financement Aménagement Centre Bourg
2015/09. [Demande de subvention au titre des amendes de police](#)
2015/10. Subventions et plan de financement Aide au dernier commerce
2015/11. Attribution subvention CPIE
2015/12. Acquisition foncière
2015/13. Vote des taux d'imposition 2015

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	<i>Absent excusé</i>